

ORDRE DU JOUR

1. Point sur l'actualité
2. Arrêté des comptes 2024
3. Point financier
4. Bilan 1^{er} semestre Feuille de route DG
5. Conventions et partenariats
6. Propositions et projets de délibérations issus des Commissions Nationales
7. Patrimoine et dossiers immobiliers

1. Point sur l'actualité

Retour sur la tribune consacrée à la culture, toujours ouverte à la participation des organisations syndicales. Une nouvelle intervention pourrait avoir lieu en septembre. Lors du dernier Conseil d'administration, une tribune en faveur de la culture a été adoptée grâce à la voix prépondérante du président. À ce jour, la CCAS ne s'interdit pas de mener d'autres actions en septembre.

Le convoyage est assuré pour le mois de juillet : tous les enfants bénéficieront donc d'un accompagnement. En revanche, un déficit de 30 % de convoyeurs est constaté pour le mois d'août. Ce retard semble toutefois lié à un décalage dans l'enregistrement des volontaires au convoyage.

Par ailleurs, des difficultés ont été rencontrées en Aquitaine à la suite des intempéries, avec des réparations engagées avant l'intervention des assureurs.

Une proposition avait été faite aux députés de visiter des centres CCAS, mais à ce jour, aucun ne s'est manifesté.

PARTICIPATION CAMPAGNE NATIONALE SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : La CCAS a participé à une réunion pour discuter d'une campagne visant à promouvoir

l'économie sociale et solidaire (ESS). Cette initiative, soutenue par ESS France et l'État, cherche à renforcer la visibilité de l'ESS et à encourager ses acteurs à devenir des ambassadeurs, tout en mettant en avant des solutions économiques alternatives et responsables. La CCAS souhaite engager la somme de 100 000 euros.

FO Énergie vote Contre

Pour notre délégation, il nous semble difficile de soutenir un gouvernement qui bataille contre les activités sociales et le statut des électriciens et des gaziers. Et avant d'engager une telle somme, il nous paraît pertinent d'évaluer les résultats concrets de cette initiative pour l'ensemble des bénéficiaires après une année de mise en œuvre.

2. Arrêté des comptes 2024

Après examen du dossier et à l'issue des échanges, le Conseil d'Administration décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2024, annexés à la présente délibération.

La délégation FO a voté POUR cette délibération. Bien que ces comptes traduisent les choix politiques de la majorité, ils demeurent conformes et ont été certifiés par l'expert-comptable.

Notre délégation tient à compléter la présentation des comptes 2024 avec sa propre vision, en soulignant certains éléments d'attention dont les engagements sociaux.

En effet, les engagements sociaux de la CCAS s'élevaient à 80,001 millions d'euros au titre du complément de retraite, 122,876 millions d'euros pour les avantages en nature, et 7,555 millions d'euros au titre des indemnités de départ en inactivité. Afin de garantir le versement de ces prestations, la CCAS a été contrainte de mobiliser des garanties, ce qui pèse directement sur sa trésorerie. Ainsi, plusieurs biens immobiliers ont été hypothéqués à hauteur de 40 % du montant total des engagements sociaux, soit 23,52 millions d'euros.

3. Point financier

SCI Le Herbau : Versement d'une avance en compte courant d'un montant de 69000 €

FO Énergie vote Contre

Il est important de pouvoir aider les CMCAS, mais il est aussi important de savoir si le financement engagé est bien restitué à la CCAS. Or à ce jour, nous n'avons aucun retour sur le sujet.

En ce qui concerne cette délibération, FO Énergie, fidèle à ses principes, demande une gestion financière stricte et transparente des versements et remboursements liés à ces avances, tout en insistant sur la nécessité d'un ajustement budgétaire au sein des CMCAS.

Domaine de Sainte-Croix : Versement d'une subvention de fonctionnement au bénéfice de la SCI Domaine de Sainte-Croix d'un montant de 30000 € à réaliser en juillet.

FO Énergie vote Pour

SAS Foncière des activités sociales de l'énergie : À la suite de la fusion avec la SCI Le Junka, la Foncière des Activités Sociales de l'Énergie détient des actions **auto détenues** et un compte courant d'associé au nom de la CCAS.

Le Conseil d'administration approuve :

- La réduction de capital par annulation de 51642 actions auto détenues.
- L'augmentation de capital de 7,65 M€ par incorporation du compte courant de la CCAS.
- Le rejet de l'augmentation de capital réservée aux salariés.
- Le mandat donné au Président de la CCAS pour représenter la structure et mettre en œuvre les décisions à l'assemblée générale du 10 juillet 2025.

FO Énergie s'abstient sur cette délibération. Cette position confirme que nous ne bloquons pas la situation, mais qu'il devient urgent d'obtenir un audit et un schéma patrimonial.

4. Bilan 1^{er} semestre / Feuille de route DG

La feuille de route 2025, finalisée à la fin de l'année 2024 et présentée en début d'année 2025, a pour objectif de mobiliser l'ensemble des parties prenantes internes, de décliner les grandes orientations en actions concrètes et mesurables, de hiérarchiser les leviers d'actions, et de mettre en place un dispositif rigoureux de suivi des avancées.

Le bilan du premier semestre témoigne d'avancées dans la mise en œuvre des objectifs de la feuille de route. Plusieurs mesures concrètes ont été engagées, notamment la révision de certaines offres, avec une réduction du nombre de sites ouverts pour les séjours jeunes et une augmentation

des tarifs. Des économies ont également été réalisées par la cession de plusieurs Centres d'Accueil de Mineurs (ACM), une partie du patrimoine de la CCAS que la majorité continue de vendre, au détriment de son potentiel social.

Parallèlement, de nouvelles offres de vacances ont été lancées, en parfaite cohérence avec le projet politique porté par FO Énergie tout au long du dernier mandat.

5. Conventions et partenariats

Fête de l'humanité 2025 : Le budget prévisionnel pour la Fête de l'Humanité sera de 38500 €.

FO Énergie vote Contre

FO Énergie réaffirme son engagement envers l'indépendance syndicale, sans affiliation à aucun parti politique. Respectant ce principe fondamental, FO Énergie poursuivra son action déterminée, dans toutes les instances, au service exclusif des agents actifs et inactifs, afin de défendre et de préserver les acquis sociaux obtenus.

En revanche, la majoritaire compromet la neutralité syndicale qui devrait pourtant régner au sein de la CCAS et des CMCAS.

6. Propositions et projets de délibérations issus des Commissions Nationales

Ski Handicap : la CCAS décide d'approuver l'élargissement du dispositif « primo skieur » aux bénéficiaires en situation de handicap

FO Énergie vote Pour

Convention de partenariat entre la CCAS, la CMCAS Béarn-Bigorre, la CMCAS Languedoc, la CMCAS Toulouse et le Secours Populaire Français (SPF) de la région Occitanie : Mise en place de « Villages Copains du Monde ».

FO Énergie vote Contre

Convention de partenariat entre la CCAS, la CMCAS de Caen et le Conseil de région Normandie du Secours Populaire Français (SPF) : Mise en place de « Villages Copains du Monde ».

FO Énergie vote Contre

Campagne 2025 Pauvreté Précarité de la FNEG : Pour la campagne Pauvreté Précarité 2024, la CCAS versera un montant de 17358,57 € en 2025.

FO Énergie vote Contre

Pour ces trois délibérations, il nous est difficile de donner notre accord, dans la mesure où les interventions de la CCAS auprès du SPF lors du cyclone à Mayotte n'ont pas fait l'objet d'une ventilation claire et définie des actions soutenues.

Renouvellement du Partenariat Quai des Bulles / CCAS / CMCAS Haute-Bretagne / CMCAS Basse-Normandie : Participation : CCAS : 3500,00 € - CMCAS : 7000,00 €

FO Énergie vote Contre

Renouvellement du Partenariat Momix / CCAS / CMCAS Mulhouse : Participation : CCAS : 3000,00 € - CMCAS : 1000,00 €

FO Énergie vote Contre

Renouvellement du Partenariat Uzeste Musical / CCAS / CMCAS Gironde : Participation : CCAS : 8500,00 € - CMCAS : 1000,00 €

FO Énergie vote Contre

Renouvellement du Partenariat Lectures sous l'arbre / CCAS / CMCAS Clermont Le Puy : Participation : CCAS : 1000,00 € - CMCAS : 300,00 €

FO Énergie vote Contre

Renouvellement du Partenariat Festival du livre de Mouans Sartoux / CCAS / CMCAS Nice : Participation : CCAS : 1000,00 € - CMCAS : 300,00 €

FO Énergie vote Contre

Renouvellement du Partenariat Centre de promotion du livre jeunesse («CPLJ») : Participation : CCAS : 10000,00 €

FO Énergie vote Contre

Renouvellement du Partenariat Très Tôt Théâtre / CCAS / CMCAS Finistère Morbihan : Participation : CCAS : 6000,00 € - CMCAS : 2000,00 €

FO Énergie vote Contre

Renouvellement du Partenariat Théâtre de la Cité / CCAS / CMCAS Marseille : Participation : CCAS : 3250,00 € - CMCAS : 500,00 €

FO Énergie vote Contre

Renouvellement du Partenariat Cinémed / CCAS / CMCAS Languedoc : Participation : CCAS : 4008,00 € - CMCAS : 2850,00 €

FO Énergie vote Contre

AIDE À LA CRÉATION 2025 - OFÉ Chantier des Francos : Participation : CCAS : 8000,00 €

FO Énergie vote Contre

Renouvellement du Partenariat CAPECHECS 2025 – 23e édition : la CCAS met ainsi à disposition d'une part, le site du Cap d'Agde, avec le personnel en poste, d'autre part, l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 30000 € pour l'édition 2025.

FO Énergie vote Pour

Renouvellement partenariat UTMB (Ultra Trail Mont-Blanc) 2025 : La CCAS s'engage à mettre gracieusement à disposition trois centres, à savoir les sites de Vaudagne, Les Chapieux et Argentière. En dehors de la mise à disposition des locaux selon les conditions détaillées dans le projet de convention ci-joint, toute autre prestation, notamment la restauration, sera refacturée à l'UTMB.

FO Énergie vote Pour

Renouvellement convention de partenariat Fédération française handisport 2025 : Soutien financier d'un montant de 130000 euros acquitté à partir d'un appel de fonds annuel.

FO Énergie vote Pour

7. Patrimoine et dossiers immobiliers

Étude d'audit énergétique sur les sites de Saint-Cyprien, Cap d'Agde, Matemale, Les Sables D'olonne, Morgat, La Ville-du-Bois, Ares, Kaysersberg, Savines-le-Lac et Auberville : Ces travaux sont d'un montant de 98652 €.

FO Énergie vote Pour puisque ce sujet s'inscrit dans la continuité du projet porté par FO Énergie en faveur du patrimoine.

Travaux de modernisation de 2 ascenseurs à Aussois : Ces travaux sont d'un montant de 85448 €.

FO Énergie vote Pour

Travaux de remplacement de portes des services généraux de Capbreton Vigneron : Ces travaux sont d'un montant de 15239 €.

FO Énergie vote Pour

Travaux de remplacement des plages de la piscine de la Durie : Ces travaux sont d'un montant de 91729,43 €.

FO Énergie vote Pour

Travaux de pose d'alarme et vidéosurveillance à Menton : Ces travaux sont d'un montant de 19884,52 €.

FO Énergie vote Pour

Travaux de mise en conformité du SSI à Morillon : Ces travaux sont d'un montant de 12987,06 €.

FO Énergie vote Pour

Travaux de détection incendie dans les hébergements à Super-Besse : Ces travaux sont d'un montant de : 214221,53 €.

FO Énergie vote Pour

Travaux de remplacement partiel de la climatisation à Aubagne : Ces travaux sont d'un montant de 54072 €.

FO Énergie vote Pour

Projet de réorganisation du siège social de la CCAS à Montreuil : La CCAS est autorisée à résilier les baux commerciaux avec la Foncière des Activités Sociales de l'Énergie située au 24-26 rue de Rosny, et pour les locaux au 40 rue Gaston Lauriau. De plus, la CCAS peut signer de nouveaux baux commerciaux avec la SCI LF Cityscope pour des locaux situés aux 6^e et 7^e étages, ainsi que pour des archives en sous-sol. Enfin, la réorganisation des espaces de bureaux, de détente et de la SLVie est validée pour accueillir les salariés de plusieurs sites à Montreuil, Chevilly-Larue, et d'autres directions.

FO Énergie vote Pour

Saint-Georges-de-Didonne : Vente du camping Saint-Georges-de-Didonne moyennant un prix net vendeur de 600000 €.

FO Énergie vote Pour

Prochain Conseil d'Administration le 25 septembre 2025

L'équipe du secteur activités sociales se tient à votre disposition :

secteur.activitessociales@fnem-fo.org